



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

Mission régionale d'autorité environnementale
Centre-Val de Loire

Orléans, le **31 MARS 2017**

Nos réf : 2017-0280

Vos réf. :

Affaire suivie par : Emmanuelle GIRAULT

Tél. 02 36 17 46 34 - Fax : 02 36 17 46 87

Courriel : daae.seevac.dreal-centre@developpement-durable.gouv.fr

COURRIER ARRIVÉ LE

10 AVR. 2017
2017-1253

MAIRIE de VOUVRAY

FB(orig)
Copie BP

Madame le Maire,

Le 23 décembre 2016, vous avez saisi l'autorité environnementale pour avis relative à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de votre commune.

Je vous informe que la mission régionale d'autorité environnementale Centre-Val de Loire ne s'est pas prononcée dans le délai de trois mois prévu à l'article R. 104-25 du code de l'urbanisme.

Cette information devra être jointe au dossier d'enquête publique ou de la procédure équivalente de consultation du public. Elle figure sur le site internet de la mission régionale d'autorité environnementale Centre-Val de Loire :

<http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/centre-val-de-loire-r10.html>

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, mes respectueux hommages.

Le Président de la mission régionale d'autorité
environnementale Centre-Val de Loire

Madame Brigitte PINEAU
Maire de Vouvray

Mairie de Vouvray
1, rue Léon Gambetta
BP 9
37210 VOUVRAY

Étienne LEFEBVRE

Copie : M. le Préfet d'Indre-et-Loire
M. le DREAL
DDT 37